



CENTRALE
CANINE

Commission Nationale Education et Activités Cynophiles

Président Jean Claude Métans

GSM 00 33 (0) 6 07 38 33 07

E-mail : jc.metans@free.fr

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

Compte-Rendu de la Réunion de la C.N.E.A.C. Lundi 3 Juillet 2017 à 9 heures 30 A AUBAGNE

Membres présents :

M. Jean Claude METANS (Président)

Mmes Arlette CATTOEN - Maryannic JOURDEN

MM. René RAUWEL (secrétaire général) – Jacky BLANC - Gérald DELALANDE - Jean-Denis DEVINS - Philippe LUCAS - David POWELL – Alain VELAY.

Excusés: Mme Annie DUCHEMIN

MM : Michel MOTTET - Daniel SCHWARTZ - Alexandre BALZER - Eric TRIVELLIN -

L'ordre du jour est rappelé et abordé.

Communication du Président :

Dossiers Juges :

- ✚ Propositions des G.T.
- ✚ G.T. Chiens Attelage : Responsable Gérald DELALANDE
- ✚ G.T. FLY BALL : Responsable Philippe LUCAS
- ✚ G.T. Internet : Responsable David POWELL
- ✚ G.T. Handis : Responsable Jacky BLANC
- ✚ G.T.AGILITY : Responsable Maryannic JOURDEN
- ✚ G.T Formation. Responsable Alexandre BALZER
- ✚ Grands Evénements : Arlette CATTOEN
- ✚ G.T. Cani-cross : Responsable Alain VELAY

Comptes rendu d'activité

Questions diverses

Prochaine réunion de commission fixée **au Mercredi 11 octobre 2017**

Jean Claude METANS

Pour l'établissement des calendriers 2018, la date du Championnat de France de conformité au standard des chiens de race de la SCC (C.A.C.S. et C.A.C.I.B) sera considérée comme date protégée sur la Territoriale ou se trouve organisé le Championnat.

GROUPE DE TRAVAIL CHIENS d'ATTELAGE

Responsable du Groupe : Gérald DELALANDE

PROPOSITIONS :

1- Date et lieu du G.P.F. Attelage 2017

Les 15 et 16 septembre 2018 Club de Ballan Miré pour le GPF 2018 (Association Canine Territoriale du Centre Val de Loire)

2- Conditions de participation au G.P.F. Attelage 2018 :

- Le nombre de concurrents est limité à 30.
- La participation toutes classes confondues à 3 concours au minimum dont 2 au moins hors régionale ET sous 2 Examineurs différents
- la période de référence est fixée à compter de 2018, à l'année civile n-1
- Pour 2017 compte tenu de l'absence de GPF en 2016, la période de référence se situe du 31 Juillet 2016 au 31 juillet 2017
- la Classe 2 est prioritaire
- pour la Classe 1, le nombre de points obtenus sur les 3 meilleurs concours permettra de sélectionner les concurrents en cas d'inscriptions trop nombreuses.
- passage obligatoire en Classe 2 pour le vainqueur du GPF en Classe 1.
- Aucun passage de brevet n'est autorisé lors du GPF;
- Les critères de sélection seront donnés chaque début d'année par le GT Attelage
- Le comité d'organisation de la finale recevra du Groupe de Travail le listing des sélectionnés au minimum 2 semaines avant la date de la finale et sera publié sur le site

La commission émet un avis favorable à ces propositions

GROUPE DE TRAVAIL CANI-CROSS

Responsable du Groupe : Monsieur Alain VELAY

Proposition nomination directeur de course

Suite aux deux assessorats réalisés sur des courses officielles, sont proposés Directeurs de course stagiaires :

Messieurs Olivier DELZENNE
Adriano MILAN
Denis MORVAN

La commission émet un avis favorable à ces nominations

GRANDS EVENEMENTS : Arlette CATTOEN

CALENDRIER GRANDS EVENEMENTS 2018

C.R. réunion C.N.E.A.C. du Lundi 3 juillet Page 3 sur 16

AGILITY	DATES	LIEU
Championnat de France AGILITY (date arrêtée)	9 & 10 juin	CHATELAILLON (17) A.C.T. Charente Maritime
Grand Prix de France AGILITY (date arrêtée)	7 & 8 juillet	à définir
Trophée par équipe (date arrêtée)	11 & 12 août	à définir
Championnat des Jeunes (date arrêtée)	11 Août	à définir
<u>OBERYTHMEE/DOG DANCING</u>	20 et 21 octobre 2018	à définir
Grand Prix /CHALLENGE EUROPEEN	ou 27 et 28 octobre 2018	
<u>CANICROSS</u>		
Grand Prix de France	15 & 16 septembre	SPORT CANIN OLONNNAIS Société Canine de Vendée
<u>ATTELAGE</u>		
Grand Prix de France	15 et 16 septembre	EDUCATION CANINE DE BALLAND-MIRE A.C.T. du Centre Val de Loire
<u>FLYBALL</u>		
Grand Prix de France	7 octobre 2018	Alsace (club à préciser)
OPEN WORLD CUP	18 et 19 août 2018	Territoriale et Club à
préciser		

Finales Agility :

La commission propose d'étudier la possibilité à partir de 2019 :

- L'organisation de la French Cup en été (Le 1^{er} week-end de Juillet à la place de la Finale du G.P.F. d'agility)
- La finale du G.P.F. d'Agility deviendrait la finale d'hiver des agilitistes (début décembre).

Grand Prix de France d'attelage :

La commission demande à Gérald DELALANDE de se rapprocher du Club d'éducation Canine de Balland-Mire pour une éventuelle possibilité de déplacer la date du G.P.F.

Les dates des 15 et 16 septembre 2017 étant également les dates du G.P.F. de cani-cross.

La commission émet un avis favorable à ces propositions

GRUPE DE TRAVAIL INTERNET

Responsable du Groupe : David POWELL

PROPOSITIONS :

Lors des grands événements, lorsque Philippe Gastal ne peut pas être présent, il est parfois très difficile d'obtenir des photos. On essaie d'y pallier, mais cela n'est pas toujours possible et les délais sont parfois longs. Ne peut-on pas ajouter au cahier des charges que l'organisateur fournisse pour le site, dès la fin de la manifestation, au moins les photos des podiums ?

En cas d'impossibilité de la présence de Philippe GASTAL (GT Internet) lors de nos différentes Finales d'agility, le Président propose la présence de Madame MARTENON Aurélie qui a parfaitement œuvrée au dernier championnat de France d'Agility.

- Trombinoscopes

* Mise à jour très hétérogène selon les territoriales - revoir la procédure ?

* Localisation par département, par territoriale ou par région administrative ?

La commission propose de ne mettre en ligne sur le site <http://activites-canines.com> que les Présidents (tes) de C.T.E.A.C. ainsi que les C.T.T. ce par Département.

GRUPE DE TRAVAIL FLYBALL

Responsable du Groupe : Monsieur Philippe LUCAS

Propositions :

1. **Modification du pass-flyball**

Le document

Le pass-flyball sera obligatoire pour toute inscription à un tournoi de flyball à partir du 1^{er} janvier 2018.

2. Feuilles Engagement (équipes de 2 – 3 et 4 chiens)

3. Grand Prix de France 2018

4. OPEN WORLD CUP les 18 et 19 août 2018 - Territoriale et Club à préciser

La commission émet un avis favorable à ces propositions

GRUPE DE TRAVAIL FORMATION – EDUCATION – ECOLE DU CHIOT

Responsable du Groupe : Monsieur Alexandre BALZER

Propositions :

Cursus de formation :

Rappel : Ces stages sont destinés aux éducateurs canins et futurs éducateurs canins de la SCC. Les formations d'éducateur canin de la SCC ne s'adressent qu'aux adhérents des clubs d'éducation affiliés à la SCC. Les éducateurs canins ainsi formés (premier degré, second degré, école du chiot...) ne sont donc que des bénévoles, pouvant exercer au sein de ces clubs. Les demandes d'inscription doivent être validées par le président du club.

Stage 1 : Méthode naturelle, clicker - Moniteur d'éducation 1er degré

Durée : un week-end

Nb max de stagiaire : 30 personnes

Intervenant : 1 intervenant CNEAC

Programme : Samedi : Présentation stages et examen

Ethologie (ppt)

Méthode naturelle et Techniques d'apprentissages (ppt)

Technique de terrain

Mise en place pratique de la méthode naturelle

Dimanche : Clicker (ppt)

C.R. réunion C.N.E.A.C. du Lundi 3 juillet Page 5 sur 16

Stage 2 : Connaissance du chien - Moniteur d'éducation 1er degré

Durée : un week-end

Nb max de stagiaire : 30 personnes

Intervenants : 1 intervenant CNEAC, 1 intervenant vétérinaire

Programme : Samedi : Cynophilie (SCC, Territoriales...) (ppt)

Chien de race (ppt)

Législation (ppt)

CSAU-CSAEC (ppt)

Leçon d'Education en méthode Naturelle (ppt)

Rappels de pratique sur le clicker et méthode naturelle

Dimanche : Intervention veto sur la connaissance du chien (ppt)

Stage 3 : Pédagogie et examen - Moniteur d'éducation 1er degré

Durée : un week-end (examen compris)

Nb max de stagiaire : 30 personnes

Intervenant : 1 intervenant CNEAC

Programme : Samedi :

Communication et pédagogie en salle et sur le terrain

Construction d'un individu (socialisation – rituels – habitudes / croyances)

Différences de perception

Adaptation du langage en fonction des préférences sensorielles.

Communication verbale et non verbale

Perte en ligne (pourquoi utiliser des techniques de communication)

Techniques de communication

Le renforcement positif

Positionnement par rapport à un groupe

Les mécanismes d'auto défenses

Réponse aux objections.

Dimanche : Examen pratique et écrit

Stage 6 : Actualisation des connaissances en méthode naturelle

Ce stage est obligatoire :

- tous les 10 ans pour les moniteurs permettant une certification « école du chiot » d'un club
- toute personne réalisant le stage « école du chiot » ou « MEC2 » n'ayant pas suivi le stage 1 dans les 10 années précédentes.

Durée : un week-end

Nb max de stagiaire : 30 personnes

Intervenant : 1 intervenant CNEAC

Programme : Samedi :

Présentation stages et examen

Ethologie (ppt)

Méthode naturelle et Techniques d'apprentissages (ppt)

Technique de terrain

Mise en place pratique de la méthode naturelle

Dimanche : Clicker (ppt)

Pratique de la méthode naturelle et du clicker

Stage 4 : Stage Ecole des chiots

Durée : un week-end

Nb max de stagiaire : 30 personnes

Intervenant : 1 intervenant CNEAC

Programme : Samedi : Méthode naturelle et clicker appliqués aux chiots, déroulement d'une leçon, mécanismes d'apprentissage du chiot
Les exercices pratiques
Socialisation à l'humain, contacts et manipulations, les bons gestes au bon moment
Exposition à des stimulations diverses
Lien avec le maître
Exercices de bases
Dimanche : Pratique sur le terrain

Stage 5 : Moniteur d'éducation deuxième degré

Durée : trois week-ends

Nb max de stagiaire : 30 personnes

Intervenants : 1 intervenant Cneac, 1 intervenant vétérinaire

Programme : Samedi 1 : Cynophilie (ppt)
Ethologie (ppt)

Dimanche 1 : Intervention veto (ppt)

Samedi 2 : Comportements gênants (ppt)
Gestion des chiens difficiles sur un terrain (ppt)
Pratique terrain, clicker, méthode naturelle

Dimanche 2 : Intervention veto (ppt)

Samedi 3 : Techniques de terrain, questions réponses aux intervenants

Dimanche 3 : Examen pratique et écrit

Validation école du chiot : Posséder au moins un Moniteur en Education Canine 1^{er} ou 2^{ème} degré, ou un Moniteur de Club, en activité, ayant suivi un stage de la CNEAC Ecole du Chiot depuis moins de 10 ans

Cartes de Moniteurs en Education Canine : Des cartes individuelles de moniteurs en éducation canine seront délivrées par la Société Centrale Canine à partir des fichiers de résultats des différents MEC1.

Les fichiers détenus par la C.N.E.A.C remontent au 1^{er} janvier 2014.

Les moniteurs en éducation canine ayant réussi leur examen avant 2014 :

Pour obtenir leur carte de moniteur en éducation canine et être intégrés au fichier national des moniteurs en éducation canine de la C.N.E.A.C. il leur sera demandé de fournir

- Copie du carnet de moniteur en éducation canine à jour signé par les différents Présidents de clubs où pratique (ou a pratiqué) le moniteur
- attestation du Président du club actuel où enseigne le moniteur
- Sans présentation de ces documents le MEC1 devra être repassé.

Formation des formateurs déjà en place

Cette formation d'une journée (un samedi) est ouverte à tous les formateurs des stages de la CNEAC. La présence à ce stage est non obligatoire mais souhaitée.

Le but de cette journée est d'améliorer les connaissances de nos formateurs en ce qui concerne les chiens à comportements gênants, avec une vision vétérinaire et vision pratique sur le terrain

Déroulement de la journée : 9 heures – 17 heures

9h : accueil des formateurs et présentation de la journée

9h30-11h30 : évaluation des chiens à comportements gênants et des chiens à comportements pathologiques : savoir repérer les chiens qui sont gérables dans nos club et lesquels en le sont pas et doivent être référés (Dr A. Balzer)

11h30-12h30 : échanges concernant les modalités pratiques des stages

14h-16h : Partie pratique (P. Servais et C. Martin) : cas concrets de chiens difficiles. Chacun pourra, avant de passer aux ateliers pratiques, montrer sa façon d'aborder en club ces chiens compliqués.

16h-17h : mise en commun des projets, attentes, débriefing...

Formation de futurs formateurs de la CNEAC

Cette formation est obligatoire pour tous les candidats. Ce stage se déroule sur deux jours (samedi dimanche). Le samedi se compose du même stage que le stage de formation des formateurs, le dimanche étant consacré à l'approfondissement des compétences des candidats.

Le but de ce stage est de détecter et de former de nouveaux formateurs permettant la réalisation des stages de la CNEAC.

Demande préalable : envoi d'un CV cynophile et d'une lettre de motivation

Ce CV canin doit comprendre, entre autre, toutes les formations réalisées par cette personne, y compris celles réalisées en dehors des formations SCC. Nous nous réservons la possibilité de ne pas faire se déplacer une personne si les bases semblent insuffisantes

Organisation de la journée du dimanche : 8h30 – 17h

8h30 – 10h : Présentation des ppt des formations

10h-11h : Rappels de points essentiels sur la cynophilie et l'éducation canine

11h-12h30 : présentation des ppt des candidats

14h-15h : présentation des ppt des candidats

15h-15h30 : questionnaire écrit d'évaluation générale

16h -17h : Annonce des résultats et mise en place des nouveaux formateurs

Création du ppt de présentation : Création d'un Power-Point sur un sujet spécifique d'une durée de 10mn max (sujet envoyé aux candidats 1 mois avant)

La date proposée pour ces deux formations est le weekend end du **13 et 14 janvier 2018**. Le lieu reste à définir.

GROUPE DE TRAVAIL HANDI

Responsable du Groupe : Monsieur Jacky BLANC

Propositions GTH :

1 – Licence conducteur :

Possibilité pour un licencié HANDI de prendre une licence « CONDUCTEUR » pour un chien conduit habituellement par un senior, sous réserve que les épreuves ne soient pas partagées sur un concours. Le licencié HANDI doit toutefois passer le Pass-agility au préalable avec ce chien

2 – Sélectifs :

Il est rappelé que l'ensemble des justificatifs d'acceptation ou de refus aux sélectifs CDF, GPF et TROPHEE peuvent être imprimés à partir de PROGESCO et transmis au référent désigné- y compris les justificatifs de la catégorie HANDI.

3 – Concours au profit d'une association caritative :

Faut-il demander les « 1euro » pour un concours dont les bénéficiaires sont destinés à une association caritative ou du type TELETHON ?

Il est proposé à partir de 1^{er} janvier 2018 que lors de concours au profit d'une association caritative le reversement des 1 € soit effectué comme pour tout concours. Cette rétribution sera alors reversée par la SCC sous forme de don à l'Association concernée.

4 – Licence Handi 2018 :

Les licenciés HANDI dont la Carte d'Invalidité, de Priorité, de Stationnement ou de Travailleur Handicapé arrivera à son terme en 2017, doivent sans tarder renouveler leur demande de carte auprès de leur MDPH s'ils veulent renouveler leur licence HANDI en 2018.

Groupe de Travail Agility

Responsable Madame Maryannic JOURDEN

Propositions :

Déclinaison des concours au calendrier 2018 : Pour l'établissement du calendrier des concours agility de l'année 2018 **les concours classiques seront uniquement à trois passages**. On rappelle que le quota de chiens donné pour ce type de concours est un nombre maximum (exemple : 92 pour un concours avec un seul juge). Il est toujours possible au club organisateur de prendre moins de chiens et de rajouter, s'il le souhaite et en accord avec le juge officiant, une épreuve d'animation hors concours.

Quotas 2018 : Le mode de calcul des quotas pour les finales 2018 sera reconduit suivant les règles établies en 2017.

SELECTIFS 2018 :

Les modalités de participation de 2017 sont reconduites pour 2018

- Sélectifs pour la Finale du Championnat de France 2018 :

Les quotas 2018 seront calculés selon les anciennes régionales ou Fédérations, sans tenir compte de la mise en place des nouvelles territoriales.

Un quota minimal de 1 chien sera appliqué dès que la catégorie comporte au moins une licence active dans la territoriale.

Lorsque l'ancienne régionale ou Fédération réunit plusieurs nouvelles territoriales, seront également sélectionnés, pour chaque nouvelle territoriale, le premier chien dans chaque catégorie si cette territoriale n'est pas déjà représentée dans la sélection par quota. Ces chiens répondant aux critères de sélection seront pris hors quota.

-Sélectifs pour la Finale du G.P.F. 2018 :

Les quotas 2018 seront calculés selon les anciennes régionales ou Fédérations, sans tenir compte de la mise en place des nouvelles territoriales.

- Regroupement des Territoriales pour l'organisation des différents sélectifs :

Pour les territoriales qui le souhaitent, il leur est possible sur le plan organisationnel de se regrouper pour ces sélectifs.

Etude 2019 :

Un nouveau maillage des Zones géographiques sera mis en place pour l'année 2019. Ce nouveau maillage sera proposé à la prochaine réunion de la Commission en octobre prochain.

Il est demandé

- A l'ensemble des territoriales de ne pas engager de projet de calendrier 2019 pour les différents sélectifs 2019 avant le 1^{er} janvier 2018.
- A l'ensemble des juges de ne pas prendre de jugements pour des sélectifs 2019 avant le 1^{er} janvier 2018

Passage de grade 2 au grade 3 et réciproquement :

Passage de grade 2 au grade 3 :

- a) **Obligatoire** pour tout Vainqueur du championnat de France en grade 2 et tout vainqueur en Standard lors de la finale du Grand Prix de France d'agility pour les catégories A-B et C

Cette mesure n'est pas obligatoire pour

La catégorie D

Les vainqueurs de + de 60 ans

Les chiens de + de 8 ans

- b) **Suivant les conditions données dans le règlement en vigueur (cf règlement GPF Agility 2017-01-04)**

<http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightful-downloads/2017/01/GPF-Agility-R%C3%A8glement-2017-01-04.pdf>

Redescente de Grade 3 au grade 2

Cette possibilité ne sera autorisée qu'une seule fois dans la carrière du chien.

Champion de France d'Agility grade 2 – Vainqueur du Grand Prix de France d'Agility standard

L'obligation de passer en grade 3 pour l'équipe vainqueur du championnat de France en grade 2 et en master pour le vainqueur en standard lors de la finale du Grand Prix de France d'agility pour les catégories A-B- et C ne leur permet plus de défendre leur titre l'année suivante.

Aussi ces équipes sont sélectionnées d'office pour la finale du championnat de France de l'année suivante en grade 3 ainsi que pour la finale du Grand prix de France d'agility en master.

S'ils peuvent présenter les qualificatifs nécessaires, ils peuvent participer au sélectif territorial sans remettre en cause leur participation à la finale

Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives

Modification du règlement sélectif trophée par équipes

Finale sélectif trophée par équipes :

Extrait du règlement actuel :

Si l'équipe ne comporte plus que 3 chiens d'une même race, elle peut participer à la finale pour le plaisir mais ne peut prétendre au podium

Remplacée par : Si l'équipe ne comporte plus que 3 chiens (d'une même race ou non) du fait d'un désistement après la qualification en finale et l'envoi du dossier à l'organisateur, elle peut participer à la finale, et ce sans joker.

Cette mesure s'applique aussi à la finale 2017 pour les équipes ayant signé et réglé leur participation pour 4 chiens au Sélectif Grandes Régions et n'ayant plus que trois chiens.

Qualificatifs pour la participation aux sélectifs 2018 :

A compter du 1^{er} janvier 2018 un qualificatif sera égal à un qualificatif sans notion de grade. Ainsi pour la participation au championnat de France 2018, les qualificatifs obtenus ne tiendront plus compte du niveau dans lequel ils ont été acquis.

De même pour la participation à la Finale du Grand Prix de France d'agility 2018 les jetons obtenus ne tiendront plus compte du niveau dans lequel ils ont été obtenus.

Un jeton = un jeton sans notion de grade.

Dates butoirs sélectifs 2018

- * Pour la finale du Championnat de France d'Agility 2018 date du dernier sélectif **Jeudi 10 mai 2018**
- * Pour la finale du Grand Prix de France d'Agility 2018 date du dernier sélectif **dimanche 27 mai 2018**
- * Pour la finale du Trophée par équipes 2018 date du dernier sélectif **23 et 24 juin 2018**

Catégories et hauteurs de sauts à compter du 1^{er} janvier 2018 :

a) Proposition de garder les catégories actuelles :

- 1 – La catégorie « A » chiens à moins de 37 cm au garrot
- 2 – La catégorie « B » chiens de 37 cm à moins de 47 cm au garrot.
- 3 – La catégorie « D » chiens de grandes tailles, molosses.
- 4 – La catégorie « C » chiens de 47 cm et plus au garrot.

b) Proposition de modification de la hauteur des sauts

Hauteurs actuelles

Catégorie « A » : 35 cm
Catégorie « B » : 45 cm
Catégorie « C » : 60 cm
Catégorie « D » : 45 cm

au 1^{er} janvier 2018

Catégorie « A » : de 25 cm - 30 cm
Catégorie « B » : de 35 cm - 40 cm
Catégorie « C » : de 55 cm - 60 cm
Catégorie « D » : de 35 cm - 40 cm

IMPORTANT :

Les hauteurs minimales : A 25 cm – B et D 35 cm - C 55 cm ne seront mises en place qu'en cas de force majeure : intempéries, nature du sol peu adaptée,

Les hauteurs de sauts devront être identiques sur l'ensemble d'un même parcours.

Directives de la F.C.I. pour les obstacles d'agility à compter du 1^{er} janvier 2018

Il sera transmis à l'ensemble des Présidents(es) de Territoriales – Présidents (es) C.T.E.A.C.- C.T.T Juges de la discipline Agility les Directives concernant les obstacles d'agility à compter du 1^{er} janvier 2018

Propositions :

Parcours actuellement utilisés :

Les obstacles actuellement utilisés restent autorisés jusqu'au 1 janvier 2023

Il est vivement conseillé aux clubs qui souhaitent acheter du matériel neuf de se rapprocher des Directives F.C.I.

Précision pour le PNEU

L'addenda au règlement du 30 décembre 2016 reste valable : *Le pneu doit être ouvrant. Mise en conformité au plus tard le 1er janvier 2019. Pendant la période de transition, les chaînes en partie basse des pneus non-ouvrants existants doivent être remplacées par des sandows.*

SPECIAL DEBUTANTS

Actuellement un concours spécial débutants est limité à 50 concurrents (Jeunes conducteurs compris)

Possibilité de passer à 50 seniors (maximum) et 5 jeunes conducteurs

Il est également précisé que deux concours débutants peuvent être organisés le même jour par un même organisateur (Obligation alors de deux terrains et deux juges)

BREVET FCI D'AGILITY :

Précision apportée sur le brevet d'agility :

Préciser qu'il est délivré que sur production de 3 qualificatifs sans pénalités (et non sans faute).

ORGANISATION DES SELECTIFS ET FINALES :

L'affichage doit être réalisé à la fin de chaque épreuve et les résultats finaux sont affichés 20 mn après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix.

Cet affichage est du domaine de la CNEAC lors des finales.

QUESTIONS DIVERSES

1 : Possibilité d'imprimer une attestation d'assurance dans l'espace licence des licenciés : Cette possibilité sera effective à partir de l'édition des licences 2018 par le biais de l'informatique

DOCUMENT FLYBALL



**CENTRALE
CANINE**

*Commission Nationale Education et Activités Cynophiles
Président Jean Claude Métans*

GSM 00 33 (0) 6 07 38 33 07

E-mail : jeanclaude.metans@orange.fr

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

Groupe de travail FLYBALL

Le Pass Flyball

Table des matières

1. Introduction	1
2. Critères d'évaluation	2
3. Conditions d'accès	2
4. Jury	2
5. Organisation	2
6. Notation	3

6.1. Barème	3
6.2. Appréciation.....	3
6.3. Fiche d'évaluation.....	4

Introduction

Le Pass Flyball vient valider le fait qu'un chien soit prêt à démarrer les tournois et donne ainsi le feu vert pour la compétition. C'est un passage obligatoire :

- Pour tout nouveau chien **ayant un numéro FAPAC et/ou une licence CNEAC** avant son premier tournoi officiel, que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non.

Pour un chien conduit par plusieurs conducteurs seniors, il n'est pas nécessaire de passer le Pass Flyball avec chaque conducteur.

L'équipe est évaluée sur trois parcours (un passage sur une seule ligne le chien seul, un passage sur une seule ligne avec croisement avec un autre chien et un passage type tournois avec une équipe de deux chiens sur chaque lignes) sans critères de temps ou de performance (composition de ces deux équipes : 3 chiens confirmés + un chien qui fait son pass-fly ou 2 chiens confirmés et 2 chiens participant au Pass-fly dans chaque équipe).Elles permettront au jury d'évaluer si le chien est prêt pour un premier tournoi. Ce sera aussi un lieu d'échanges et des compléments d'information pourront être donnés à cette occasion.

Cette manifestation est au Flyball ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, c'est-à-dire une validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les tournois de Flyball.

Lors de son passage sur le terrain, chaque participant sera amené à expliquer oralement pour quelle raison une pénalité lui a été comptée ou à répondre à une question simple sur le règlement de Flyball. Ceci afin de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en tournois. Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances et de pallier à certaines lacunes si besoin. Il sera évidemment possible, voire recommandé, en début de journée du Pass Flyball de revenir sur ces points de règlement et de répondre aux questions éventuelles.

Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner l'équipe ou les équipes candidates qu'il a formées lors du Pass Flyball.

Les candidats au Pass-Fly auront un temps de prise de terrain de 3mn et pourront être accompagnés qu'un coach présent sur le terrain comme en tournoi)

Critères d'évaluation

Il est nécessaire de préciser les critères retenus pour qu'une équipe soit reconnue prête pour un premier tournoi, et ce, **avec toute la bienveillance nécessaire** :

- Le chien sait effectuer un parcours de Flyball (aller, retour et rapport de balle sans commettre de faute). Et cela dans les trois configurations suivantes un passage sur une seule ligne le chien seul, un passage sur une seule ligne avec croisement avec un autre chien et un passage type tournois avec deux équipes de deux chiens sur les deux lignes. On ne recherchera pas l'excellence, c'est-à-dire des foulées parfaites entre les sauts et un virage parfait sur le lanceur mais il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit clairement visible à ce niveau.

Conditions d'accès

- L'âge minimum du chien est de 15 mois.

- Être en possession d'une licence pour l'année en cours ou d'une licence de l'année suivante en période de fin d'année.

Jury

Dans tous les cas, le Jury est composé de deux membres, d'au moins deux clubs différents, choisis dans la liste suivante :

- CTT si connaissances en Flyball
- DTF
- Moniteur de Flyball (si expérimenté)
- Formateur monitorat Flyball
- Juge SCC, discipline Flyball

Organisation

a) Une manifestation Pass Flyball peut être organisée :

-la veille d'un tournoi

-lors d'un tournoi spécial débutant

-intégrée à un stage Monitorat Flyball Niveau 1

-lors inter-régional **ou interclub**

-lors d'une journée spécialement prévue à cet effet

Comme le Pass Flyball et le CAESC sont obligatoires pour toutes les équipes avant de participer aux tournois, on pourra organiser une journée regroupant les deux manifestations.

b) On veillera que le terrain soit de taille suffisante pour poser des parcours respectant les distances réglementaires entre les obstacles et que ces derniers soient aux normes.

c) Il est possible aussi de faire passer des Pass Flyball lors d'un concours spécial débutants. Les inscriptions de Pass dans ce cadre seront en sus des compétiteurs inscrits, et seront limitées à 10 maximum afin de ne pas surcharger la journée.

d) Un Pass Flyball est composé des trois épreuves : suivantes un passage sur une seule ligne le chien seul, un passage sur une seule ligne avec croisement avec un autre chien et un passage type tournois avec deux équipes de deux chiens sur les deux lignes.

e) **Dans tous les cas, effectuer un Pass Flyball ne donnera pas lieu à des frais d'engagement.**

f) L'organisateur aura veillé à en informer les Clubs de sa Régionale ainsi que le CTT, en précisant le site et le nom des personnes formant le jury. Il télécharge les documents sur le site de la CNEAC :

- Formulaire Word de demande d'organisation
- Fiche d'évaluation
- Fiche d'aide à l'évaluation (voir aussi en annexe)
- Tableau Excel des reçus
- Règlement

g) Un mois minimum avant la manifestation, l'organisateur adresse par mail la demande d'organisation à son CTT à l'aide du formulaire Word (à l'exclusion de tout autre format). Le CTT contrôlera la validité du jury, puis se chargera de la transmission à la CNEAC. Le formulaire sera ensuite retourné à l'organisateur avec avis et numéro d'enregistrement. La demande sera ensuite mise en ligne sur le site de la CNEAC.

Pour des raisons évidentes, l'autorisation d'un Pass Flyball se fera au fur et à mesure des besoins de la façon la plus souple possible.

h) Lors du Pass Flyball, le CTT est garant de la bonne conformité du jury tel qu'il a été validé.

i) Sitôt le Pass Flyball effectué, un des membres du Jury expédie rapidement le tableau Excel des reçus à pass-flyball@sportscanins.fr.

- L'envoi de la liste des reçus permet ensuite le déblocage informatique des pass-flyball.
- Cette liste une fois reçue permet aussi l'envoi des diplômes à l'adresse précisée sur la liste des reçus.

Rappel : pour pouvoir s'inscrire à un tournoi de Flyball, il faut à la fois avoir obtenu le CAESC et le Pass Flyball, peu importe l'ordre. Attention, si vous avez préféré passer un CSAU à la place d'un CAESC, vous devez transmettre à licence@sportscanins.fr le scan ou la photo de votre licence et de votre CSAU pour enregistrement.

Notation

Barème

La notation est sur 20, conformément au barème ci-après :

Conducteur : questions sur règlement	Satisfaisant	Passable	Insuffisant
	5	3	1
Equipe : sur trois épreuves	Satisfaisant	Passable	Insuffisant
Chien seul (une ligne)	5	3	1
Chien avec deuxième chien (une ligne)	5	3	1
Chien avec deuxième chien (configuration tournois)	5	3	1

Éliminatoire :

- Deux insuffisants sur l'ensemble du barème.
- Le chien quitte le terrain pour agresser un congénère ou montre de l'agressivité sur le parcours.

Appréciation

- Satisfaisante si notation totale supérieure ou égale à **10/20**
- Insuffisante si notation totale inférieure à **10/20**

Comptes rendus Activités

Groupe de travail « Handi »

Composition du G.T.H.: Jacky BLANC, juge Agility, responsable du groupe, Isabelle KERFURIC, licenciée Handi classe 3, membre.

1 - Bilan des Licences Handi au 30 juin 2017

	Licenciés	1 ^{ère} Licence	Propriétaire	Conducteurs	Nb Chien	Disciplines pratiquées par les licenciés							
						Ag	Fb	Fr	Dd	Cc	At	Cv	Ed
C1	6	0	5	1	11	6	1	0	2	0	0	1	1
C3	31	4	26	5	47	29	2	0	1	0	0	8	9
C4	14	6	10	4	17	12	0	0	0	0	1	6	5
C5	7	0	6	1	8	7	2	1	1	1	0	0	3

A ce jour, 58 licenciés Handi sont enregistrés pour un total de 83 chiens.

10 licenciés ont déposés cette année leur première demande de licence Handi.

La majorité des licenciés Handi pratique l'Agility (54 licenciés).

2 licences délivrées sans validation du GTH sont toujours bloquées dans PROGESCO.

2 – Championnat de France HANDI

Le Championnat de France 2017 qui s'est déroulé à Lamotte Beuvron nous a permis de voir concourir des HANDI disciplinés, motivés et heureux de nous montrer qu'ils pouvaient réaliser de très beaux parcours malgré la difficulté pour les fauteuils roulants d'évoluer dans le sable.

De nombreux seniors étaient présents autour des terrains pour les regarder, les encourager et les applaudir lors de leurs deux parcours.

Quatre classes de handicap étaient représentées.

3 concurrentes en Classe 1

6 concurrentes en Classe 3

2 concurrentes et 1 concurrent en classe 4

1 concurrent en classe 5

A l'issue des deux parcours le premier de chaque classe a été convié à se présenter devant les podiums pour la remise du trophée et de l'écharpe de Champion.

En classe 1 : Jacqueline COLIN avec CAPRIE, Berger des Shetland

En classe 3 : Marie VINCENT avec IN'K, Berger Australien

En classe 4 : Guy LENORMAND avec FANTOME, Caniche

En classe 5 : Tristan IVANOFF avec GWASH BLUE, Shetland

Nos félicitations à tous les concurrents.

3 – PAWC 2017 :

Cette année la PAWC se déroulera du 24 au 27 août en Autriche à TATTENDORF. L'équipe conduite par Isabelle KERFURIC, membre du GTH, comportera 10 compétiteurs et 11 chiens.